



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Août 2022**

Le vingt-cinq août mil vingt-deux dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. LEMAISTRE Alain, Mme MAILLARD Martine, Mme CHARDEY Brigitte, Mme RACINE Claire,

Absents excusés : M. AUBER François, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Secrétaire de séance : Madame Martine MAILLARD

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

*Nombre de
conseillers :*

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Délibération numéro

2022.25.08.06

Objet :

**TRAVAUX
RENOVATION
FACADES
BISTR'AUX LIVRES**

**CHOIX DE
L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de conseil municipal du 22 août 2022 n'a pu se tenir faute de quorum.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités locale :
« Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum. »

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les différentes propositions financières qu'il a reçu pour la rénovation des façades de l'ancien presbytère.

- L'entreprise Christian PARIS pour un montant HT de 31 475.00€
- L'entreprise Marc FLEURY pour un montant HT de 33 483.00€
- L'entreprise RICHARD pour un montant HT de 36 105.00€

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la moins disante pour un montant total HT de 31 475.00€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

7 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

- **RETIENT** l'entreprise Christian PARIS pour un montant HT de 31 475.00€ soit 34 622.50€ TTC
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20220825-2022250806-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2022

Affichage : 26/08/2022

